



# **Projet d'établissement Foyer de vie de l'Abbaye Dol-de-Bretagne**



# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction - Le Foyer de vie, caractéristiques générales.....</b>	<b>4</b>
<b>1) L'établissement.....</b>	<b>4</b>
<b>2) Histoire .....</b>	<b>5</b>
<b>3) Les aspects administratifs.....</b>	<b>5</b>
<b>4) Les principes et valeurs de l'établissement.....</b>	<b>6</b>
<b>Première partie - Le Foyer : une structure au service du Résident.....</b>	<b>7</b>
<b>1) Les missions du Foyer .....</b>	<b>7</b>
<b>2) Les personnes accueillies .....</b>	<b>9</b>
<b>3) L'environnement de l'établissement.....</b>	<b>12</b>
<b>4) Les salariés du Foyer .....</b>	<b>12</b>
<b>Deuxième partie - Le Foyer : un accompagnement centré sur le Résident.....</b>	<b>15</b>
<b>1) L'accueil et l'admission .....</b>	<b>15</b>
<b>2) La vie quotidienne .....</b>	<b>16</b>
<b>3) Les activités proposées .....</b>	<b>19</b>
<b>4) L'individualisation de l'accompagnement.....</b>	<b>20</b>
<b>5) Le respect des droits et libertés.....</b>	<b>22</b>
<b>6) Le ménage, l'aide à la vie quotidienne .....</b>	<b>24</b>
<b>7) Le soin .....</b>	<b>25</b>
<b>Projet d'amélioration de l'accompagnement.....</b>	<b>26</b>
<b>1) Respect de la dignité du Résident.....</b>	<b>26</b>
<b>2) Droit à l'information .....</b>	<b>27</b>
<b>3) Participation des Résidents à leur accompagnement.....</b>	<b>28</b>
<b>4) Politique bientraitance/qualité .....</b>	<b>29</b>
<b>5) Individualisation de l'accompagnement.....</b>	<b>30</b>
<b>6) Le programme d'activités.....</b>	<b>31</b>
<b>7) Ouverture sur l'extérieur .....</b>	<b>32</b>
<b>Evaluation du projet/modalités d'actualisation .....</b>	<b>33</b>
<b>Annexes (dans un document séparé)</b>	

# Préambule

## Qu'est-ce que le Projet d'Etablissement du Foyer de vie ?

Le Projet d'établissement est un document obligatoire que l'établissement doit réaliser puis évaluer et actualiser tous les cinq ans. Il définit les **objectifs** de l'établissement, en détaillant l'accompagnement que celui-ci souhaite offrir aux Résidents.

C'est également, comme son nom l'indique, un *projet*, c'est-à-dire qu'il est une **projection** sur l'avenir, donnant des orientations générales à court et moyen terme. Ce n'est pas qu'un document descriptif puisqu'il comporte un plan d'amélioration de l'existant.

Enfin, ce projet est **partagé** : il engage l'ensemble des personnels de l'établissement par rapport aux Résidents à leurs familles, et au-delà toute personne concernée par l'activité de l'établissement (financeurs, élus...).

## Comment a-t-il été réalisé ?

Le Foyer a réalisé son **autoévaluation** (évaluation interne) entre novembre 2012 et mars 2013. Ce moment a été l'occasion pour tous les intervenants du Foyer de réfléchir à l'accompagnement offert aux Résidents, pour mettre en lumière les pratiques usuelles et ce qui peut et doit être amélioré. Comme il n'existait pas de Projet d'Etablissement auparavant, celui-ci a été écrit à la suite de cette évaluation, afin de synthétiser l'ensemble des travaux autour d'un document partagé par tous. Le présent Projet est donc le résultat de cette synthèse.

## Plan du Projet

Le document respecte les recommandations édictées par l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Médico-sociaux (ANESM). Il retrace ainsi en introduction l'histoire de l'établissement et y présente ses valeurs. Dans la première partie sont abordés les éléments relatifs à la structure (population accueillie, type de salariés...) tandis que la seconde est centrée sur l'accompagnement proposé. Enfin est présenté le plan d'amélioration. En outre, des annexes détaillent certains éléments complémentaires dans un deuxième document séparé.



# Introduction - Le Foyer de vie, caractéristiques générales

## 1) L'établissement

- ✚ Le Foyer de vie de la Résidence de l'Abbaye accueille 60 Résidents en situation de handicap mental ou de handicap psychique.
- ✚ Les Résidents sont orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- ✚ Le Foyer est implanté dans la commune de Dol-de-Bretagne dans le département de l'Ille-et-Vilaine (35). Dol est une ville à taille humaine de 5000 habitants, non loin de Saint-Malo et bien desservie par les routes et les transports.



## **2) Histoire**

- ✚ La Résidence de l'Abbaye comprend une maison de retraite et le Foyer. Le bâtiment principal a été bâti en 1771 par le dernier évêque de Dol.
- ✚ Les bâtiments du Foyer ont été construits en 1912. Entre 1997 et 1999, les locaux se sont agrandis et le bâtiment a été rénové.
- ✚ Aujourd'hui, les locaux sont donc modernes pour tous les Résidents. Ils comportent une unité indépendante de dix places pour les Résidents les plus autonomes ainsi que cinq places en appartement à l'extérieur, dans la commune, pour des Résidents qui le souhaitent.



## **3) Les aspects administratifs**

- ✚ Le Foyer de Vie est un établissement public conventionné, habilité à l'aide sociale. Cela veut dire que les Résidents peuvent bénéficier de l'aide sociale du département pour faire face à leurs frais de séjour.
- ✚ C'est un établissement sous statut public autonome, géré par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune et composé de représentants des collectivités, des organismes d'assurance maladie, du personnel, et des Résidents. La direction est assurée par un directeur cadre de la fonction publique hospitalière.
- ✚ En matière de Finances, le budget de l'établissement est de 1 611 344 € en 2013. Le prix de journée est fixé par le Conseil Général à 73,55€ pour l'année 2013.

## **4) Les principes et valeurs de l'établissement**

✚ Les valeurs sont les références de la structure :

- Respecter la dignité du Résident
- Individualiser l'accompagnement au quotidien
- Favoriser le développement de l'autonomie du Résident
- Bien informer
- Encourager la participation de chacun

✚ Les principes sont les références des professionnels de l'établissement :

- Respect des règles partagées de comportement à l'égard du Résident
- Ecoute individuelle
- Prise en compte des désirs personnels dans le projet d'accompagnement
- Attention et observations constantes à l'égard du Résident
- Adaptation de l'accompagnement en fonction des préférences de vie

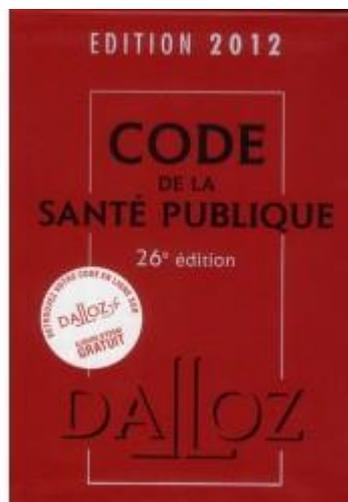
# Première partie - Le Foyer : une structure au service du Résident

## 1) Les missions du Foyer

### ✚ Objectifs généraux :

- Assurer l'hébergement d'adultes en situation de handicap
- Leur fournir l'aide dans leur vie quotidienne
- Permettre **une mode de vie propice à leur stimulation intellectuelle**, au maintien et au développement de leur autonomie.

### ✚ Cadre réglementaire : l'établissement est soumis à de nombreux textes législatifs et réglementaires (Code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique, loi du 2 janvier 2002, etc.).



### ✚ Parmi ceux-ci, les textes les plus importants sont :

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des chances et de la citoyenneté des personnes handicapées.



➤ La loi du 2 janvier 2002 qui précise que l'exercice des droits et libertés individuels doit être garanti à tous les Résidents accompagnés. Pour ce faire, elle rend obligatoire l'existence effective de plusieurs outils :

- Le livret d'accueil, qui présente la structure et l'accompagnement fourni par l'établissement ;
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie, qui rappelle les droits et libertés des Résidents et est affichée dans l'établissement ;

**CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES  
DE LA PERSONNE HANDICAPEE (EXTRAIT)**

**1) CHOIX DE VIE**

Toute personne handicapée garde la liberté de choisir son mode de vie.

**2) DOMICILE ET ENVIRONNEMENT**

Le lieu de vie de la personne handicapée doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

**3) UNE VIE SOCIALE MALGRE LES HANDICAPS**

Toute personne handicapée doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer, et de participer à la vie de la société.

**4) PRESENCE ET ROLE DES PROCHES**

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes handicapées.

**5) PATRIMOINE ET REVENUS**

Toute personne handicapée doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

**6) VALORISATION DE L'ACTIVITE**

Toute personne handicapée doit être encouragée à conserver des activités.

**7) LIBERTE DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE**

Toute personne handicapée doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

**8) PRESERVER L'AUTONOMIE ET L'AVENIR**

[...]

- Le contrat de séjour, qui définit notamment les objectifs de l'accompagnement et les prestations offertes ;
  
- La personne qualifiée, qui est une personne à laquelle le Résident ou son représentant peut faire appel pour faire valoir ses droits ;
  
- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), qui permet d'associer les Résidents à leur accompagnement.

## **2) Les personnes accueillies**

- ✚ L'âge moyen des Résidents est de 55 ans en 2013. Le Foyer accueille donc des Résidents nettement plus âgés que la moyenne, puisque l'âge moyen en foyer en France était de 40 ans en 2006, date de la dernière enquête nationale.
  
- ✚ De même, la part des plus de 55 ans est de 75% dans le foyer de l'Abbaye en 2010 contre 26% en moyenne nationale (chiffres 2006). De façon générale, on observe un net vieillissement de la population dans les foyers de vie.

- ✚ Plus d'un quart des Résidents sont présents dans l'établissement depuis plus de 20 ans. Les Résidents restent en moyenne 15 ans au Foyer.



- ✚ Récapitulatif des habitudes de vie :

#### *Lever/coucher/sieste*

<b>Heure de lever</b>	Entre 7h30 et 8h (heures imposées par l'établissement)	<b>Sieste</b>	Oui	Non
			18 Résidents	41 Résidents

<b>Heure de coucher</b>	19h30	19h30-20h30	20h30	Variable
	11 Résidents	14 Résidents	5 Résidents	29 Résidents

#### *Animations*

<b>Participation aux animations</b>	Au moins une fois par semaine	Ne participent pas	Nombre moyen de participants par animation
	37 Résidents	14 Résidents	5,4 Résidents

#### *Repas*

<b>Aide au repas</b>	Autonome	Besoin d'accompagnement	Dont textures modifiées
	50 Résidents	9 Résidents	5 Résidents

### Hygiène/habillage

<b>Aide à l'habillage</b>	Autonome	Besoin d'accompagnement
	49	10

<b>Aide au ménage</b>	Autonome	Aide partielle	Aide totale
	27 Résidents	20 Résidents	12 Résidents

<b>Aide à la toilette</b>	Autonome	Besoin de stimulation	Besoin d'accompagnement
	40 Résidents	4 Résidents	15 Résidents

### Activités extérieures

<b>Faire ses courses seul</b>	<b>Travail en dehors</b>	<b>Sorties institutions culturelles</b>
37 Résidents	1 Résident	7 Résidents



### Participation

<b>Activités ménagères (unité indépendante)</b>	<b>Tâches donnant lieu à pécule (autres Résidents)</b>
9	22

### Autonomie

<b>Curatelle/curatelle renforcée</b>	<b>Tutelle</b>	<b>Sans mesure</b>	<b>Dont gère son argent</b>
11	34	14	→ 3

### **3) L'environnement de l'établissement**

- ✚ Le Foyer est implanté au cœur de la commune, ce qui permet aux Résidents de profiter des services de celles-ci : médiathèque, piscine, achats divers, etc.



Médiathèque de Dol-de-Bretagne

- ✚ La ville de Dol-de-Bretagne étant bien desservie, l'accès à l'établissement est aisé et permet par exemple à certains Résidents de rentrer en Famille par leurs propres moyens.
- ✚ Le Foyer fait intervenir des personnes extérieures pour certains soins : convention psychiatrique avec le Centre Hospitalier de Saint-Malo pour l'intervention d'un médecin psychiatre ; intervention d'infirmières psychiatriques ; intervention de praticiens libéraux (médecins personnels, dentiste).

### **4) Les salariés du Foyer**

- ✚ Le Foyer emploie au total 28,3 ETP (équivalent temps plein). Il y a trois grandes catégories de personnels : personnels assurant une mission sociale/pédagogique, personnels des services généraux, personnels médicaux/paramédicaux. Les salariés appartiennent tous à la fonction publique hospitalière comme titulaires ou contractuels.
- ✚ Les services administratifs (directeur, cadre de santé, attachée d'administration, accueil) sont mutualisés avec la maison de retraite.

✚ Les personnels assurant une mission éducative ou sociale



- Les AMP (aide médico-psychologique) : ils accompagnent au quotidien les Résidents, à la frontière du soin et de l'éducatif : aide au lever, à la toilette, pour les repas, mais aussi éveiller et distraire, animer des activités de vie sociale et de loisirs. L'AMP a un rôle de soutien, attentif au bien-être de la personne. L'objectif est double : développer ou entretenir l'autonomie dans les gestes de la vie courante et sortir la personne de son isolement.
- Les ASH (agent des services hospitaliers) : les ASH sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux. Ils participent aux tâches permettant d'assurer le confort des Résidents et peuvent leur donner des soins de base (par exemple aide à la toilette). Ils participent à la socialisation des patients : repas collectifs, relations avec les Résidents, accompagnement lors de sorties.
- Les animateurs : de statut ASH ou AMP, ils sont responsables du programme d'animations qu'ils conçoivent et mettent en œuvre. Ils ont un rôle fondamental dans l'animation de la vie collective.



## ✚ Les personnels médicaux/paramédicaux

- Les AS (aides-soignants) : les AS contribuent à la réalisation de certains soins d'hygiène et de confort (change, toilettes), préventifs et curatifs (prise de température, pesée, prise de médicament. Elles contribuent aussi à la qualité de l'accompagnement via la réalisation de l'entretien de l'environnement direct et indirect du Résident (ménage de la chambre, préparation des tables pour le repas, rangement du linge, etc.).
- L'infirmier coordonateur : au foyer, il s'occupe à la fois des tâches de soins habituellement confiées aux infirmiers, mais également de l'organisation générale des soins et de la réalisation des plannings. Il anime le temps de transmission du midi entre les salariés.

## ✚ Les personnels des services généraux

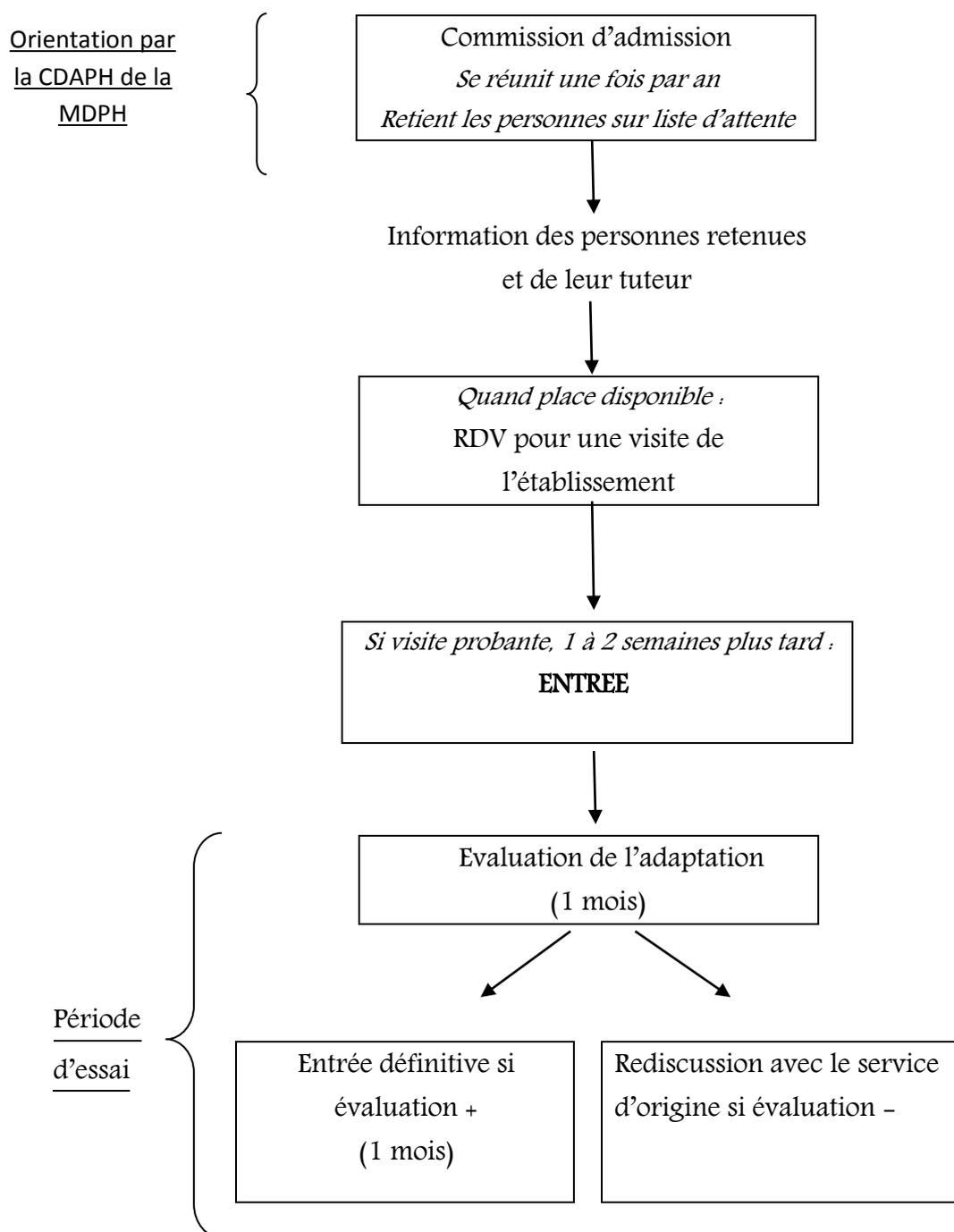
- Les agents affectés en équipe de nuit : ils assurent la surveillance du Foyer pendant la nuit, car celui-ci accueille les Résidents 24h/24. Il y a un surveillant pour toute la nuit au Foyer.
- Les personnels des services logistiques : cuisine, buanderie, entretien, services techniques sont mutualisés avec la maison de retraite. La cuisine est intégralement réalisée sur place, avec selon la saison les légumes produits par l'établissement. La buanderie prend en charge une partie du linge des Résidents.



# Deuxième partie - Le Foyer : un accompagnement centré sur le Résident

## 1) L'accueil et l'admission

### ✚ Procédure d'admission



## ✚ Place de la famille et des représentants légaux

La présence de la famille est naturellement encouragée au moment de l'admission du Résident. Le cas échéant, le tuteur est présent pour accompagner le Résident dont il assure la protection. Lorsque celui-ci arrive d'une unité de soins psychiatriques, l'assistante sociale ou l'infirmière psychiatrique sont généralement présentes.

## 2) La vie quotidienne

### ✚ Horaires types au Foyer

- Heures de lever et de coucher  
Lever entre 7h30 et 8h  
Heure de coucher libre
- Horaires des repas  
Petit-déjeuner : 8h30-9h  
Midi : 11h45-12h30  
Soir : 18h45-19h30
- Présence des animateurs  
8h à 19h30 du lundi au dimanche  
Un animateur présent de 8h à 17h30  
et l'autre de 11h à 19h30
- Disponibilités des salariés  
6h50-21h15 + veilleur pour la nuit  
3 agents sont présents à partir de  
7h30, 2 après 19h30.

		HORAIRES FOYER DE VIE - SEMAINE													
HORAIRES		6H50	7H30	8H00	8H45	10H30	11H00	13H15	15H20	16H00	17H15	17H30	19H30	21H15	
1B	6H50-15H20														
1D	7H30-16H00														
1E	7H30-16H00														
4J	8H00-17H30														
4G	11H00-19H30														
A3	11H00-19H30														
2	13H15-21H15														
2A	13H15-21H15														
Nombre d'agents présents		1	3	4	4	4	6	8	8	7	5	5	4	2	
Agents d'internats															
Agents d'animations															

HORAIRES FOYER DE VIE - WEEK-END																
HORAIRES	6H50	7H30	8H00	8H45	10H30	11h00	12H30	13H15	16H00	16H30	17h30	19H00	19h30	20H00	21H15	
1B 6H50-15H20																
1E 7H30-16H00																
3F 8H00-12H30 16H30-20H00																
4J 8H00-17H30																
4G 11h00-19h30																
A2 10H30-19H00																
2 13H15-21H15																
Nombre d'agents présents	1	2	4	4	5	6	6	6	5	5	5	4	4	2	1	
Agents d'internats																
Agents d'animations																

### Organisation des repas

Il y depuis juin 2013 trois à quatre salles disponibles pour les repas (trois les matin/soir et quatre le midi) :

- ✓ une grande salle à manger au rez-de-chaussée.
- ✓ une salle à manger destinée aux Résidents de l'unité indépendante.
- ✓ une salle à manger supplémentaire nouvellement ouverte pour alléger le nombre de Résidents présents dans la grande salle.
- ✓ Pour le midi une salle en plus dite « Table Ronde » gérée par un animateur.

Les résidents de l'unité indépendante et ceux des appartements extérieurs mangent en autonomie, sans la présence de salariés. Pour le bon fonctionnement de leur unité de vie, les différentes tâches communes sont réparties entre eux :

- |                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| ➤ Laver la vaisselle   | ➤ Chercher le repas |
| ➤ Essuyer la vaisselle | ➤ Balayer           |
| ➤ Laver les tables     | ➤ Laver le sol      |
| ➤ Ranger la vaisselle  |                     |

Avec un roulement chaque semaine par période de 9 semaines (dont 2 semaines sans occupation) pour chaque Résident.

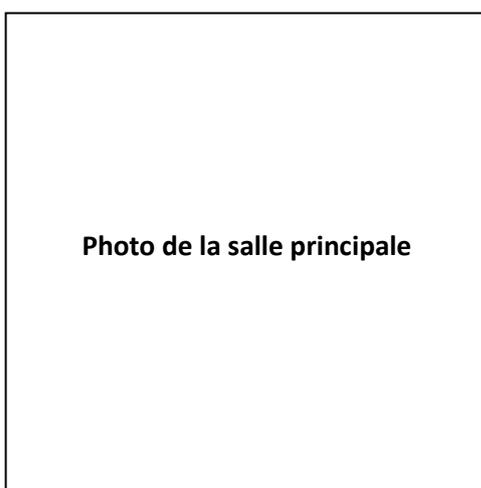
Deux à trois salariés selon le moment de la journée encadrent les Résidents dans la grande salle à manger. Ils préparent la salle, apportent les repas (la plupart des Résidents se servant eux-mêmes), rangent et nettoient celle-ci à la fin, et fournissent une aide au repas aux Résidents les plus dépendants. Ils sont aidés par certains Résidents dans ces tâches mais ce type d'activités est désormais progressivement abandonné au profit d'activités plus tournées vers le développement de l'autonomie (voir plan d'amélioration).



Enfin, la salle à manger supplémentaire du midi permet d'offrir un accompagnement plus individualisé à certains Résidents grâce à la présence d'une animatrice qui prend son repas de midi directement avec eux.

### **Déroulement de la journée**

Durant la journée, la présence de deux animateurs sur un large horaire permet de proposer un programme varié d'animations pour ceux qui le souhaitent en journée (voir point suivant). Les Résidents qui n'y participent pas disposent de plusieurs salles pour s'installer librement dont une salle principale qui fait aussi office de salle d'animation et une salle de sport.



Ils sont bien évidemment libres d'aller et venir dans l'établissement et dans la ville. L'implantation au cœur de la commune et à proximité des services est une source importante d'occupation pour eux puisqu'ils ont la possibilité, pour ceux qui ont en les capacités ou l'envie, d'utiliser les équipements culturels, de faire leurs courses eux-mêmes ou tout simplement de se promener à leur guise.

Par ailleurs, certains Résidents fournissent une aide dans le fonctionnement quotidien du foyer, aide qui donne lieu au versement d'un pécule. L'un d'entre eux a gardé une activité salariée de type atelier protégé à son arrivée. Bien que l'établissement n'encourage pas spécialement le travail à l'extérieur jusqu'à maintenant, il n'y a aucun obstacle à cette option pour un Résident qui le souhaiterait.

Les Résidents vivant en appartement extérieur viennent quant à eux librement en journée au Foyer pour profiter s'ils le souhaitent des activités proposées et prendre leur repas au sein de l'unité indépendante.

### **3) Les activités proposées**

- ✚ Le Foyer propose un programme d'animations variées à destination du Résident. Les animateurs organisent des activités de loisirs comme des activités plus orientées vers le maintien et le développement de l'autonomie :

- |                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| ➤ Jeux de plein air         | ➤ Couture            |
| ➤ Jeux de société           | ➤ Atelier cuisine    |
| ➤ Peinture/dessin           | ➤ Soins/esthétique   |
| ➤ Théâtre                   | ➤ Piscine            |
| ➤ Chant                     | ➤ Sports (vélo, gym) |
| ➤ Organisation de spectacle | ➤ Promenades         |
| ➤ Expositions               | ➤ Atelier mémoire    |
| ➤ Travail du bois           | ➤ Achats/banques     |
| ➤ Entretien                 | ➤ Etc.               |

**PHOTOS DE L'ANIMATION**

- ✚ Les activités sont au cœur de l'accompagnement offert par le Foyer. Elles ont lieu tous les jours de la semaine, les WE compris, du fait de la présence quotidienne des animateurs sur des plages horaires identiques du lundi au dimanche.
- ✚ Le Résident est libre d'y participer ou non – la participation est encouragée – et les animateurs s'efforcent d'adapter le contenu et la forme des activités pour correspondre aux attentes des Résidents. Les souhaits de ces derniers sont recueillis à travers une commission « animation ».
- ✚ Le Foyer propose plus ponctuellement des sorties à l'extérieur (soirées, rencontres inter établissements) ou des vacances pour les Résidents qui le peuvent. Ces dernières prennent la forme :
  - De vacances adaptées : les salariés sélectionnent les offres proposées par les organismes correspondant aux attentes et possibilités financières du Résident.
  - De séjours organisés par l'établissement : les Résidents concernés partent accompagnés par des salariés, l'organisation du séjour relève alors du Foyer
  - Des retours en famille : 42 Résidents sur les 59 reviennent en Famille au moins une fois par an.

#### **4) L'individualisation de l'accompagnement**

L'individualisation de l'accompagnement offert aux Résidents est un droit fondamental de celui-ci. Elle permet de valoriser ses souhaits et attentes, donc de promouvoir l'individu, comme personne à part entière.

##### **✚ Le projet personnalisé**

- Le projet de vie, ou projet personnalisé, est un document qui retrace les envies et les attentes du Résident. C'est un outil fondamental dans l'individualisation de l'accompagnement. Son élaboration fait participer le Résident, les salariés dits Référents, la famille et le représentant légal afin de construire un document prenant en compte toutes les dimensions de la personne. C'est un outil dynamique qui a vocation à être réactualisé tous les ans au minimum, car les aspirations d'une personne ne sont pas figées une fois pour toutes.

- Les projets de vie ont été mis en place depuis 2012 au Foyer. Ils ont permis d'enrichir la vision que les salariés ont des Résidents, désormais vus comme des individus ayant des souhaits et des envies.
- Au-delà, ils ont permis et permettent d'adapter l'accompagnement proposé, que ce soit pour les activités proposées ou dans le comportement à l'égard du Résident, dont l'histoire de vie et les réactions sont mieux comprises par les salariés.

*En annexe est donné un modèle de projet personnalisé*

### **L'écoute du Résident**

Bien qu'il n'existe pas de temps spécifiquement dédié à l'écoute individuelle, les salariés ont un rôle d'écoute dans leur travail quotidien. Ils peuvent de ce fait apporter une réponse rapide à des demandes, ou rentrer dans le logiciel de transmission les faits notables concernant les Résidents. Ils ont aussi la possibilité de les évoquer lors des transmissions orales du midi et sont ainsi à même de partager les informations essentielles, afin que l'équipe puisse y répondre au mieux.

### **La personnalisation des espaces privés**

L'établissement offre la possibilité pour le Résident d'amener son propre mobilier et de meubler sa chambre selon ses désirs. Cette personnalisation de l'espace intime est la condition pour que le Résident se sente chez lui dans sa chambre.

### **Le travail sur l'autonomie**

Le Foyer doit conduire un travail sur le maintien et le développement de l'autonomie individuelle. Selon le handicap et les possibilités de chacun, celui-ci peut concerner :

- La capacité à s'habiller, se nourrir, faire sa toilette seul
- La capacité à prendre ses médicaments sans aide
- La possibilité de sortir seul hors de l'établissement
- Une évolution, d'une chambre dans le service d'internat vers une chambre dans l'unité indépendante, voire un appartement extérieur

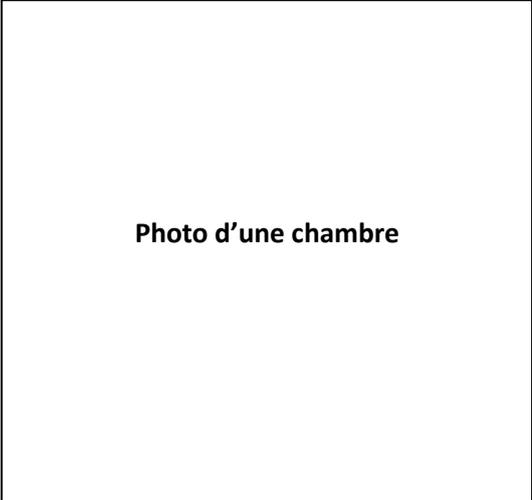
- La possibilité de quitter définitivement l'établissement

Le Foyer ne travaille pas assez ces aspects pour le moment, mais le projet propose des améliorations. En particulier, l'existence de l'unité indépendante et des appartements extérieurs doit être vue comme une opportunité de travailler un réel parcours vers une autonomisation progressive, pour les Résidents qui le peuvent.

## **5) Le respect des droits et libertés**

### **✚ Le respect de l'intimité**

- La chambre du Résident est son lieu de vie personnel. Les contraintes de la vie en collectivité rendent d'autant plus nécessaire le respect absolu de cette règle. C'est pourquoi les salariés veillent à respecter des comportements garantissant l'intimité du Résident : par exemple frapper et attendre la réponse avant d'entrer dans la chambre, assurer le maximum d'intimité pendant la toilette.



**Photo d'une chambre**

- De plus, le Résident a la possibilité de s'enfermer à clé dans sa chambre, ce qui lui offre la possibilité de s'isoler quand il le souhaite.
- Par ailleurs, l'établissement ne s'offre aucun droit de regard sur les relations affectives et sexuelles qui peuvent se nouer entre Résidents : ceux-ci sont totalement libres de leur choix, et ont la possibilité de demander à vivre dans une chambre double ou un appartement extérieur une fois leur relation établie, dans la mesure de leur consentement mutuel.

### **✚ La sécurité et la liberté d'aller et venir**

- Les Résidents sont totalement libres de leurs déplacements. Ils peuvent sortir quand ils le souhaitent et se déplacer n'importe où dans l'établissement en journée.
- La nuit, la présence permanente d'un agent de nuit assure la continuité de l'accompagnement. Les portes automatiques et le portail sont fermés, offrant une garantie contre tout risque d'intrusion. En revanche, les Résidents n'ont pas la possibilité de sortir.
- La maintenance technique est assurée par deux personnels qualifiés. Ces derniers assurent notamment une garde technique 24h/24, offrant ainsi la possibilité d'une intervention rapide à toute heure.

**Photo Malo+Maxime**

- Les Résidents ont la possibilité de déposer leurs objets de valeur dans le coffre de l'établissement. Ils disposent également d'un tiroir fermé à clé dans leur chambre.

#### **Droit à l'information**

- L'information institutionnelle est affichée systématiquement dans l'établissement. La Charte des droits et libertés de la personne accueillie, ainsi que la liste des personnes qualifiées y figurent.
- Un journal interne trimestriel est diffusé au sein de l'établissement. Les Résidents peuvent disposer de la télévision/radio, qui équipe également les espaces communs.
- Le menu et le programme d'activités sont affichés chaque semaine.

#### **La participation**

- Le Conseil de la Vie Sociale va être renouvelé pour que sa composition respecte la réglementation en vigueur (voir plan d'amélioration). Auparavant, il existait formellement mais ne permettait pas une réelle participation des Résidents. Ces derniers

ont donc désormais la possibilité de faire entendre leurs souhaits et de donner leur avis via cette instance dans laquelle ils sont largement représentés.

- Le Foyer offre en effet un accompagnement pour aider les membres élus des Résidents à recueillir les avis de tous et à se positionner en véritables représentants des intérêts de tous. Il souhaite donner à cette instance un rôle majeur en en faisant une véritable instance de discussions au service de l'expression et de la participation des Résidents.
- Des commissions thématiques sont mises en place sur des sujets précis (repas, animations) dans lesquelles les Résidents jouent un rôle important.

## **6) Le ménage, l'aide à la vie quotidienne**

✚ L'équipe d'internat assure le ménage et l'aide à la vie quotidienne pour les Résidents le nécessitant. Pour ces derniers, l'aide apportée peut concerner :

- L'aide à la toilette
- L'aide à l'habillage
- L'aide au repas
- Le ménage de la chambre
- Le changement des draps
- Le nettoyage des vêtements
- Plus généralement, toute tâche de la vie quotidienne si le besoin se fait jour.

Néanmoins, à l'heure actuelle, plus des deux tiers des Résidents sont autonomes sur la plupart de ces items. Ainsi, seuls 10 ont besoin d'une aide pour s'habiller ou 12 sont dans l'incapacité de faire leur ménage.

✚ De plus, le Foyer est lieu d'apprentissage et/ou de maintien de l'autonomie : les salariés s'efforcent donc d'apprendre ou réapprendre aux Résidents à prendre soin d'eux-mêmes et de leur chambre plutôt que de leur apporter une aide totale qui ne serait pas très stimulante de ce point de vue.

✚ Le vieillissement progressif de la population accueillie incite à renforcer ce travail de développement de l'autonomie des Résidents qui le peuvent, afin que les salariés puissent concentrer leur aide sur ceux qui deviennent plus dépendants.

## 7) Le soin

- ✚ Le Foyer n'est pas médicalisé. Cela signifie qu'il ne dispose pas d'un personnel médical permanent, bien qu'il puisse offrir des soins de base aux Résidents le nécessitant : il dispose d'un infirmier à même de réaliser de tels soins.
- ✚ Pour tous les actes médicaux, l'établissement fait donc intervenir des personnels extérieurs, par convention ou directement par l'intervention d'un professionnel libéral :
  - Médecins libéraux, dentistes
  - Infirmières libérales notamment pour des soins relatifs à des retours d'hospitalisation
  - Infirmières psychiatriques
  - Médecin psychiatre du CH de Saint-Malo par convention
  - Plus généralement, en vertu du droit fondamental de liberté du choix des prestations, le Résident peut choisir le praticien qu'il désire même si ce choix est tempéré par le placement sous tutelle de plus de la moitié d'entre eux.
- ✚ La préparation des médicaments est réalisée par l'infirmier du Foyer, ces derniers étant distribués par tout le personnel d'internat autre que les animateurs. La plupart des Résidents suivent un ou plusieurs traitements. Certains sont cependant capables de gérer eux-mêmes leurs prises, même si l'établissement ne travaille pas spécifiquement cette possibilité à ce jour.
- ✚ Les contentions sont exceptionnelles car les salariés mettent tout en œuvre pour prévenir la nécessité de telles mesures. Dans tous les cas, elles sont systématiquement réalisées sur prescription médicale et limitées au strict minimum. A la date de l'évaluation, aucune contention n'a eu lieu depuis plusieurs années.
- ✚ La médicalisation du Foyer n'est pas envisagée pour le moment. Elle pourrait devenir nécessaire à moyen/long terme si le vieillissement des Résidents l'imposait, mais le

nombre très faible de Résidents dépendants pour le moment limite l'intérêt d'une telle demande dans l'immédiat.

## Projet d'amélioration de l'accompagnement

L'évaluation interne réalisée entre novembre 2012 et mars 2013 a montré la nécessité de mettre en place un certain nombre d'actions pour améliorer l'accompagnement offert aux Résidents. Le plan d'amélioration ci-dessous en synthétise par thème les principales orientations. Le détail des propositions est disponible en annexe sous la forme de fiches-actions.

### 1) Respect de la dignité du Résident

- ✚ La dignité est le respect de la personne comme être humain. Elle passe par le respect de plusieurs composantes : l'intégrité (respect de l'image du Résident), l'intimité (droit d'avoir un « territoire ») et la sécurité (droit à vivre dans un environnement assurant une sécurité maximale).

Constats	Propositions
Bien qu'existant, <b>les outils de la loi 2002-2</b> , destinés à garantir le droit des Résidents, ne sont pas bien identifiés. Les salariés les connaissent peu ou pas du tout, par conséquent les Résidents ne peuvent pas se les approprier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prévoir une formation des salariés sur les outils loi 2002-2.</li> <li>➤ Instaurer un temps d'explication auprès des nouveaux salariés pour s'assurer de leur compréhension des outils.</li> <li>➤ Rendre vivants pour les Résidents les droits théoriques énoncés grâce à des activités d'animation adaptées, par exemple en faisant jouer des scénettes.</li> <li>➤ Faire participer les Résidents à la conception du livret d'accueil et d'une version adaptée du Projet d'Etablissement.</li> </ul>
Les <b>projets personnalisés</b> commencent tout juste à être mis en place.  Le projet n'est pas encore un	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etablir un calendrier précis d'élaboration/révision du projet.</li> <li>➤ Organiser des réunions entre référents pour confronter les approches et la vision du rôle de chacun.</li> </ul>

<p>processus dynamique, impliquant le référent et à actualiser régulièrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adapter le format du projet au Résident. Afficher une synthèse à l'endroit qu'il choisit dans sa chambre.</li> <li>➤ Lors d'un arrêt, maintenir en priorité le temps référent, qui actuellement est le premier à être supprimé.</li> </ul>
<p>Le <b>comportement des salariés</b> est globalement respectueux de la dignité du Résident, mais les règles ne sont pas clairement énoncées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Harmoniser les pratiques des salariés en matière de comportement : vouvoiement, appellation, respect de l'intimité et de la confidentialité des informations personnelles.</li> <li>➤ Mettre en place des ateliers théâtre pour les Résidents, pour leur apprendre les comportements qu'ils sont en droit d'attendre de la part des salariés.</li> </ul>
<p>Il n'y a pas de procédure garantissant le respect de <b>l'intimité</b>.</p> <p>La configuration des locaux permet globalement le respect de l'intimité du Résident mais l'existence de chambres doubles rend cette nécessité plus difficile dans celles-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir des règles claires et partagées en matière de secret professionnel.</li> <li>➤ Développer la personnalisation de la chambre : couleur des murs, photos, plante, etc.</li> <li>➤ Revoir l'agencement des chambres doubles.</li> <li>➤ Revoir l'aménagement des couloirs : afin d'atténuer l'impression d'hospice (long couloirs), personnaliser chaque portion de couloir en fonction des résidents par exemple.</li> </ul>

## 2) Droit à l'information

✚ Le droit à l'information comporte plusieurs dimensions : il s'agit à la fois du droit pour le Résident d'accéder à l'information individuelle le concernant, ainsi que de bénéficier d'une information sur ses droits fondamentaux, mais également pour les Résidents de recevoir une information collective sur la vie de l'établissement

Constats	Propositions
<p>La <b>confidentialité</b> des informations personnelles n'est pas respectée. Le courrier est ouvert et trié sans en informer le Résident pour certains Résidents.</p> <p>L'information est transmise par voie d'affichage sans assurance qu'elle soit effectivement comprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place une boîte à courrier individuelle pour chaque Résident.</li> <li>➤ Faire distribuer le courrier par les Résidents.</li> <li>➤ Prévoir un temps de lecture et d'explication du courrier sur le temps Référent, au moins de certains courriers qui s'y prêtent.</li> <li>➤ Favoriser l'individualisation de l'accompagnement et le développement de l'autonomie par l'envoi d'informations internes : programme d'animation, cartes d'anniversaire, journal interne,</li> </ul>

<p>Il n'existe pas de temps dédié spécifiquement au(x) Résident(s), en vue d'assurer <b>une transmission réelle et effective</b> des informations institutionnelles et individuelles.</p>	<p>arrivée d'un nouveau Résident, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diversifier les modes de transmission de l'information (l'affichage est insuffisant) : courrier individuel, annonces formalisées, prospectus, site internet, journal interne plus fréquent, etc.</li> <li>➤ Faire participer les Résidents à la diffusion de l'information. Exemples : lecture du Journal, revue de presse, compte-rendu des commissions, compte-rendu des sorties ciné-théâtre.</li> <li>➤ Favoriser la compréhension par le Résident de sa situation financière lorsque cela est possible, dans le cadre du travail vers l'autonomisation : capacité à gérer son argent (ou une partie de son argent) seul.</li> </ul>
<p>Le <b>dossier médical</b> est souvent succinct. Les salariés concernés ne connaissent pas les contre-indications médicales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir un dossier type d'informations utiles, à remplir à l'arrivée du Résident, dans le respect de la confidentialité.</li> <li>➤ Clarifier auprès des salariés ce qui relève du secret médical et ce qui doit être partagé pour assurer un accompagnement de qualité.</li> </ul>
<p>L'information sur le <b>parcours et les prises en charges antérieures</b> est lacunaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser la prise de contact avec les structures antérieures afin de pouvoir retracer le parcours de vie de la personne.</li> </ul>
<p>Il n'y a pas de temps dédié à chaque Résident lors des transmissions (passage en revue détaillé de sa situation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire une synthèse individuelle trimestrielle pour chaque Résident lors de la transmission du midi.</li> </ul>

### 3) Participation des Résidents à leur accompagnement

- ✚ La participation des Résidents à la vie institutionnelle est un droit fondamental. Celle-ci se fait notamment via le Conseil de la Vie Sociale (CVS), le recueil des souhaits et satisfactions ou encore les commissions thématiques.

Constats	Propositions
<p>Le <b>rôle du CVS</b> n'est pas bien connu des résidents et des salariés. Cette instance ne peut donc pas jouer pleinement son rôle d'association des résidents aux évolutions de l'organisation de l'établissement.</p> <p>Il n'y a pas de pré réunion pour préparer le CVS, ni de suivi a posteriori.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organiser des élections du CVS afin de mettre la composition de celui-ci en conformité avec la réglementation.</li> <li>➤ Instaurer des pré-réunions avant chaque CVS entre les représentants et les Résidents.</li> <li>➤ Prévoir l'aide d'un animateur pour organiser les échanges et pour prendre des notes.</li> <li>➤ Mettre en place un outil de recueil des souhaits pour le CVS.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire travailler les Résidents concernés sur leur rôle de représentants : pas qu'au service de leurs intérêts propres mais représentant de tous.</li> <li>➤ Assurer un suivi effectif des avis du CVS, et des comptes-rendus réguliers des réunions pour favoriser l'impression d'être entendu.</li> </ul>
<p><b>La satisfaction ou l'insatisfaction des résidents n'est pas mesurée.</b></p> <p>Les Résidents sont <b>peu associés</b> et ne donnent que rarement leur avis de façon structurée sur les services proposés (une seule commission des menus en 2012 et aucune commission animation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place des questionnaires à destination des Résidents et des Familles.</li> <li>➤ Veiller à une bonne articulation entre les différents outils de recueil des souhaits (enquêtes, commissions, questionnaires). Exemple : les représentants recueillent les souhaits -&gt; ceux-ci sont discutés en CVS -&gt; une commission thématique est créée si besoin.</li> <li>➤ Instaurer un temps d'écoute individuel et institutionnalisé, avec un référent, sur un horaire par mois défini à l'avance auquel s'inscrit le Résident qui le souhaite.</li> </ul>

#### 4) Politique bientraitance/qualité

✚ La *qualité* désigne l'aptitude à satisfaire les besoins exprimés ou implicites des Résidents. Une *politique qualité* est ainsi une démarche correspondant à un processus d'amélioration continue de la qualité des prestations offertes au Résident. Il s'agit d'une démarche volontariste, collective, sur une longue durée, pour conforter les points forts et améliorer les points faibles.

✚ *L'évaluation des pratiques professionnelles* (EPP) consiste à analyser les gestes professionnels réalisés par rapport aux recommandations de bonnes pratiques. Il ne s'agit pas d'une évaluation de la personne mais d'un *processus d'apprentissage partagé* en vue de promouvoir les gestes les plus appropriés. Elle s'articule à la formation continue dans le but de progresser en matière de pratiques professionnelles.

Constats	Propositions
<p>Les <b>pratiques professionnelles</b> sont bientraitantes mais il n'existe pas de politique bientraitance formalisée. La culture professionnelle est très marquée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place des formations internes en vue de faire prendre conscience des comportements bientraitants (utilisation de la vidéo, jeu de rôles, etc.)</li> <li>➤ Intégrer la dimension bientraitance dans le plan de formation.</li> </ul>

par l'héritage sanitaire du Foyer.	
<p>Il n'y a pas de <b>politique qualité</b> au sein de l'établissement. La notion de qualité est mal connue des salariés.</p> <p>Des outils pour favoriser la qualité commencent à être utilisés. Ils ne sont pas encore évalués.</p> <p>Il n'y a pas de démarche pour promouvoir les bons gestes auprès des Résidents (notion <b>d'évaluation des pratiques professionnelles</b> – EPP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Promouvoir les échanges des bons gestes professionnels et l'EPP (≠ évaluation individuelle).</li> <li>➤ Lister les besoins en protocoles. Favoriser la remontée et l'expression des besoins de protocolisation.</li> <li>➤ Evaluer les outils mis en place en matière de qualité avec une commission <i>ad hoc</i>.</li> <li>➤ Disposer d'une procédure d'accueil envers les salariés remplaçants/stagiaires/contractuels d'été pour s'assurer qu'ils connaissent et respectent les bons gestes professionnels.</li> </ul>

## 5) Individualisation de l'accompagnement

- ✚ **Respect du rythme individuel** : les Résidents sont chez eux au Foyer, qui est leur domicile principal. L'établissement doit donc autant que faire se peut adapter son organisation pour concilier les contraintes organisationnelles avec la plus grande liberté possible pour le Résident, dans le respect de ses choix et habitudes de vie.

Constats	Propositions
<p>Le Résident peut exprimer des choix quant à certains horaires (toilettes, horaires de coucher). Mais <b>la structure ne s'adapte pas assez à son rythme</b> : l'organisation de l'établissement prime.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Revoir l'organisation de la journée pour réussir à mieux concilier les souhaits et habitudes de vie des Résidents avec les contraintes institutionnelles (voir fiches-action en annexe).</li> <li>➤ Mettre en place une organisation véritablement centrée sur le Résident afin de travailler sur son autonomisation.</li> </ul>

- ✚ **Travail sur l'autonomie** : les Foyers de vie doivent conduire un travail sur l'autonomisation du Résident, dans la mesure de ses capacités. Il peut s'agir d'actes simples de la vie quotidienne comme d'une évolution plus large vers une potentielle sortie vers le milieu extérieur.

Constats	Propositions
<p>Le travail sur l'autonomie n'est pas réalisé. Les salariés « font » à la</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intégrer la dimension « autonomie » au projet personnalisé, en ciblant les évolutions à atteindre et/ou les capacités à maintenir.</li> </ul>

place du Résident plutôt qu'ils ne leur apprennent à faire.	➤ Faire un bilan au moment de la synthèse trimestrielle individuelle sur l'évolution du Résident en matière d'autonomie et le degré de réalisation des objectifs indiqués dans le projet personnel.
<b>La perspective d'une évolution n'est pas envisagée.</b> Il n'y a pas de parcours construit individuellement dans ce sens.	➤ Utiliser un outil partagé d'évaluation de l'autonomie lors de ces synthèses/bilans (voir fiches-actions).

## 6) Le programme d'activités

✚ Le programme d'activité comprend les animations mais aussi les tâches confiées aux Résidents afin de les valoriser. Il est au cœur de l'accompagnement offert par le Foyer.

Constats	Propositions
Les <b>animations</b> sont nombreuses et variées mais aucune évaluation n'en est faite : taux de participation, pertinence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utiliser Osiris pour lister les Résidents présents ainsi que leur appréciation de l'animation, afin de disposer de statistiques sur la pertinence de l'animation proposée.</li> <li>➤ Réaliser un suivi de la participation. Rencontrer individuellement les Résidents qui ne viennent pas ou plus.</li> <li>➤ Prévoir des réunions régulières entre animateurs pour discuter de ces résultats et des évolutions à envisager. La participation du Résident aux animations est abordée dans la synthèse trimestrielle consacrée à celui-ci.</li> <li>➤ Prévenir les interruptions intempestives pendant les animations nécessitant un certain temps, afin de ne pas favoriser le départ du Résident de l'activité proposée.</li> <li>➤ Distribuer un planning hebdomadaire (réalisé actuellement le jeudi) dès le vendredi soir ou le samedi matin dans les boîtes aux lettres individuelles, pour organiser un planning de participation, de type emploi du temps pour la semaine à venir.</li> </ul>
Les Résidents participent à des <b>tâches</b> répétitives sans intérêt socio-éducatif particulier.  Le montant du pécule qu'ils reçoivent à cette occasion n'est pas régi par des règles claires	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repenser les tâches confiées aux Résidents dans le cadre de leur accompagnement vers l'autonomie, au lieu d'un cadre purement occupationnel.</li> <li>➤ Diversifier les tâches que peuvent réaliser les résidents.</li> <li>➤ Définir des règles claires en matière de pécule.</li> </ul>

## 7) Ouverture sur l'extérieur

- ✚ L'établissement est implanté au cœur de la commune, ce qui constitue une chance pour les Résidents, qui peuvent s'insérer dans la vie associative et culturelle lorsque les associations sont sensibilisées à la question du handicap mental/psychique.
- ✚ Par ailleurs, il existe des établissements similaires à proximité et il peut être intéressant de développer les liens avec ceux-ci.

Constats	Propositions
La <b>participation des Résidents à la vie de la Cité</b> et l'utilisation des équipements offerts par la ville sont peu développés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lister les ressources extérieures d'activités et étudier au cas par cas les possibilités selon l'attitude de l'association/club à l'égard du handicap.</li> <li>➤ Prévoir un « parrain » dans le club, accompagnant le Résident.</li> <li>➤ Développer la connaissance extérieure de l'établissement : plaquette de présentation pour les associations/clubs, vide-grenier, etc.</li> </ul>
Il existe des freins aux <b>échanges entre établissements</b> (transport, personnels).	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer les partenariats avec les établissements similaires du canton, avec la possibilité éventuelle d'amener ou d'accueillir des Résidents à une activité spécifique organisée par l'un d'eux.</li> <li>➤ Favoriser l'échange d'idées en mettant en place des rencontres entre les animateurs de plusieurs établissements.</li> </ul>
Le <b>bénévolat</b> est peu développé : Le Foyer profite du bénévolat existant à l'EHPAD (VMEH) mais il n'y a pas de visite de résidents par des bénévoles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Encourager le bénévolat sur des compétences particulières (il n'y a pas besoin de développer les visiteurs extérieurs comme pour l'EHPAD).</li> </ul>
Tous les résidents ne voient pas leur <b>famille</b> régulièrement, pour des raisons variées (vieillesse des parents, rupture du lien familial, distance du domicile, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer une association des Familles permettant l'implication plus forte de certaines, et favorisant le lien Familles/établissement.</li> <li>➤ Prévoir une information des familles à l'entrée sur la politique de l'établissement en matière de lien avec la famille (exemple : rôle de l'association, diffusion de <i>news</i> sur le site Internet)</li> </ul>

<p>17 Résidents sur les 59 ne vont jamais en famille.</p> <p>L'établissement ne facilite pas spécialement les <b>liens familiaux</b>. Les liens avec les familles sont faibles hormis quelques familles.</p> <p>L'<b>information</b> à leur destination est très peu développée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Multiplier l'organisation de repas thématiques, événements en direction des familles, réunions institutionnelles et autres occasions de rencontres.</li> <li>➤ Réaliser des enquêtes auprès des familles pour recueillir leur avis sur des thèmes particuliers (exemple : les conditions d'accueil des familles lors des visites).</li> <li>➤ Prévoir une communication via le site internet sur les journées/activités des Résidents et actualités de l'établissement.</li> <li>➤ Diversifier les moyens de communication utilisés pour entretenir le lien Résident/Famille (exemple : webcam pour les Familles éloignées).</li> <li>➤ Définir des règles claires concernant la politique de l'établissement en matière de communication d'informations concernant les Résidents à leurs familles.</li> </ul>
---	---

## Evaluation du projet/modalités d'actualisation

✚ **Suivi des actions** : chaque action est assortie d'un *échancier prévisionnel* avec un bilan de réalisation effective, s'appuyant autant que possible sur des *indicateurs de suivi* (voir fiches-actions en annexe). Par exemple en matière d'animations,

- nombre d'animations
- nombre moyen de participants/animation
- nombre moyen d'animation/Résident
- nombre de Résidents ne participant à aucune animation

Ces indicateurs correctement renseignés permettent de savoir si le programme est varié, quelles animations ont du succès, si elles sont adaptées aux Résidents, et combien n'y trouvent pas leur compte et ne participent donc à aucune.

Ces résultats *quantitatifs* appellent ensuite un approfondissement plus *qualitatif* pour en connaître les raisons. Le groupe de pilotage ayant réalisé l'évaluation interne se réunira donc une fois par an pour faire le bilan des réalisations.

✚ **Actualisation du projet en lien avec les résultats de l'évaluation externe** : en 2014 se déroulera la première *évaluation externe* du Foyer. Il s'agit d'une évaluation

obligatoire à réaliser tous les sept ans, réalisée par un organisme extérieur habilité. Elle s'appuie notamment sur les résultats de l'évaluation interne déjà menée. Ses résultats seront pris en compte pour *actualiser le projet à la mi-2015*.

De plus, la prochaine évaluation interne aura lieu au début de l'année 2018, puisque que l'établissement a l'obligation réglementaire d'en réaliser une tous les cinq ans. Ainsi, un véritable *processus d'amélioration continue* de l'accompagnement proposé sera mis en place avec une évaluation (interne ou externe) tous les deux à trois ans.

